

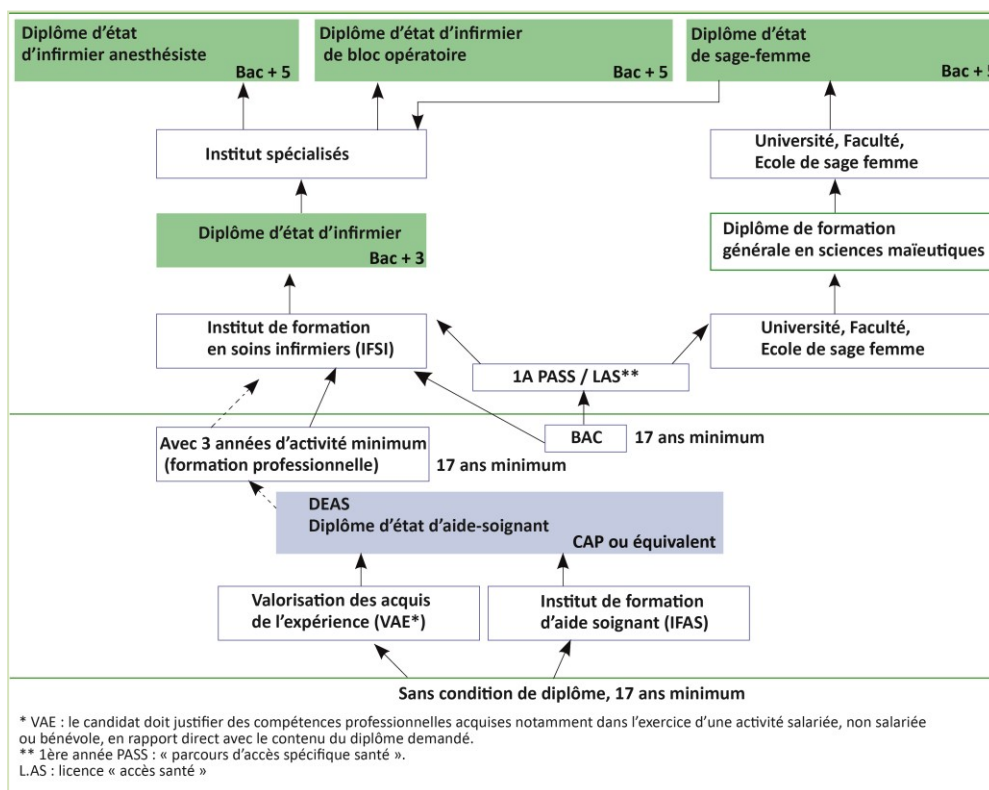
Présentation des parcours de formation du personnel soignant dans l'Arc jurassien franco-suisse

La formation du personnel soignant dispensée sur les deux versants de la frontière présente des similitudes mais également des différences. Si les systèmes des deux pays imposent une combinaison de formations théoriques et pratiques permettant des spécialisations post-diplôme pour les infirmiers, la structure et la durée des programmes de formation présente des divergences. En effet, la formation des infirmiers en Suisse offre une flexibilité académique supplémentaire avec le choix entre Écoles Supérieures (ES) et Hautes Écoles Spécialisées (HES), alors qu'en France l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) est le passage obligatoire pour toute personne souhaitant devenir infirmier. La durée de formation des aides-soignants (soignants intermédiaires en Suisse) est plus courte en France (une année) comparée à la Suisse (entre deux et trois ans).

Alors que l'Institut de formation d'aides-soignants (IFAS) est majoritairement intégré par des personnes ayant déjà le baccalauréat, le certificat fédéral de capacité s'inscrit dans un parcours de formation en alternance en sortie du premier cycle du secondaire suisse (15 ans). L'équivalent français d'un certificat fédéral de capacité du système de formation suisse est, selon la nature du diplôme, le brevet professionnel ou le baccalauréat professionnel. Ces deux formations d'aides-soignants sont sanctionnées par des diplômes équivalents de niveau 4 (équivalent Baccalauréat en France, maturité en Suisse) et permettent la mobilité de leurs titulaires entre ces pays.

Un ensemble de diplômes d'État réglemente la formation et l'exercice du personnel soignant dans l'Arc jurassien français

Les professions d'infirmiers et d'aides-soignants sont en France des professions réglementées. Elles nécessitent pour leur exercice d'avoir obtenu un diplôme d'État : diplôme d'État en soins infirmiers pour les infirmiers et diplôme d'État d'aides-soignants pour les aides-soignants.



Dans l'Arc jurassien français, la formation du personnel soignant est principalement dispensée dans des établissements rattachés à des hôpitaux et proposant souvent les deux filières de formation : infirmiers et aides-soignants. Pour les infirmiers, la formation se déroule dans des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et dure trois ans. On y rentre après sélection via la plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur « Parcoursup » (site web destiné à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur français) si l'on est étudiant

post-Bac. Et on y rentre également par concours si on est en reconversion professionnelle (formation professionnelle). Depuis 2023, les aides-soignants ayant réussi le concours de sélection d'un IFSI peuvent sous certaines conditions accéder directement à la deuxième année du cursus d'infirmier, pour une formation en deux ans au lieu de trois ans. L'IFSI peut également être intégrée après une première année «1A PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) / L.AS (Licence avec option «Accès Santé»», ce qui permet là aussi d'accéder directement à la deuxième année d'infirmier.

Selon une étude nationale (2016) près de 70 % des inscrits en IFSI étaient précédemment en études et beaucoup venaient d'obtenir leur Bac à leur entrée à l'IFSI. Les autres 30 % étaient en emplois et l'intégraient au titre de la formation professionnelle. Parmi eux, seuls un tiers disposaient déjà d'un diplôme d'aides-soignants. Les infirmiers peuvent accéder à des spécialisations post-diplôme (infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire).

Pour le diplôme d'aides-soignants, la formation se déroule dans les Instituts de Formation des Aides-Soignants (IFAS). Le diplôme d'aides-soignants peut également être obtenu par le dispositif de VAE s'affranchissant ainsi d'une scolarité en IFAS. L'accès à l'IFAS en tant que formation initiale se fait par «Parcoursup» depuis 2021, le concours d'entrée ayant été supprimé en décembre 2020.

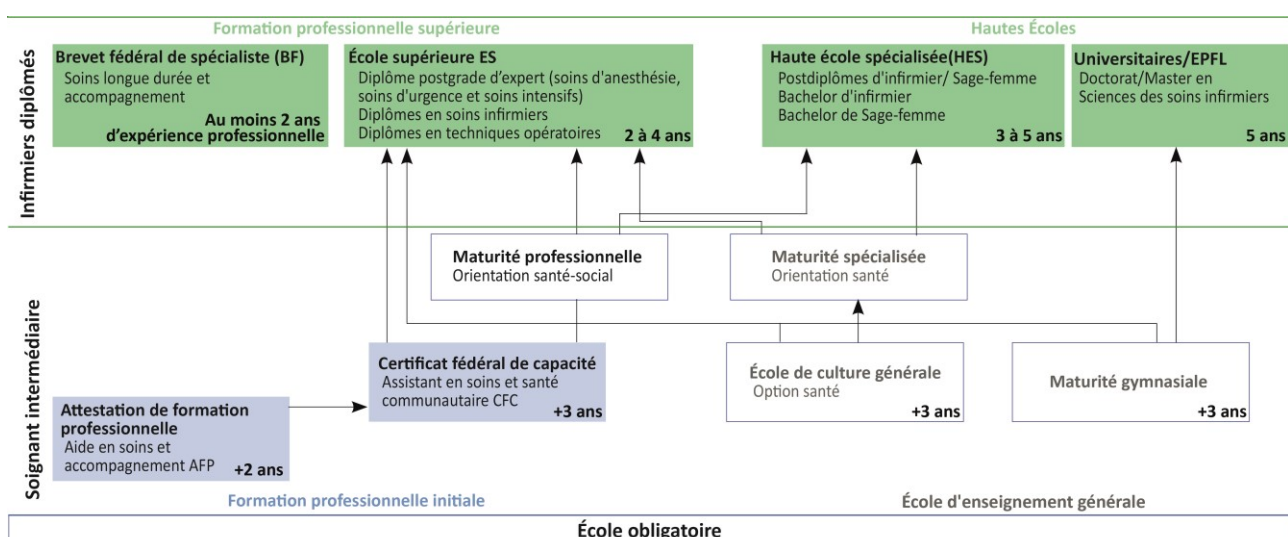
Diversité des établissements de formation dans l'Arc jurassien suisse

Dans l'Arc jurassien suisse, les formations en soins sont assurées par divers établissements couvrant un large éventail de niveaux allant de la formation professionnelle initiale secondaire via des apprentissages jusqu'aux études universitaires. La structure de la formation offre donc des diplômes et des perspectives professionnelles à tous les niveaux du système de formation.

Les infirmiers peuvent suivre une formation professionnelle supérieure de trois ans dans les écoles supérieures (ES) pour obtenir un diplôme ES, ou de trois à quatre ans dans les Hautes écoles spécialisées (HES) pour obtenir un bachelor en soins infirmiers. Pour les infirmiers spécialisés (postdiplômes ES et postdiplômes HES), il faut compter une année supplémentaire à plein temps ou deux années en cours d'emploi. Les programmes sont conçus en alternance systématique entre enseignements théoriques et stages pratiques.

Pour les soignants intermédiaires, l'offre de formation est assurée par la formation professionnelle initiale d'aide en soins et accompagnement de deux ans, avec attestation de formation professionnelle (AFP) et celle d'assistant en soins et santé communautaire de trois ans qui aboutit à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC). La Croix-Rouge suisse forme également un nombre important d'auxiliaires de santé dans les cantons de l'Arc jurassien.

Tandis que le cursus français propose deux formations distinctes sans passerelles directes entre elles, le dispositif de formation suisse est davantage intégré, et la poursuite des études en vue de l'obtention d'un diplôme d'infirmier est la suite naturelle de l'obtention d'un CFC d'assistant en soins et santé communautaire pour une part non négligeable d'entre eux.



Sources : OFS, OdaSanté